

« Politique sociale, conditions de travail et d'emploi : La bombe humaine ! »

A la suite de nos déclarations, le président aborde le sujet (brûlant !) de la restauration du site EQUINOXE (géré par la SNCF). Il a été décidé unilatéralement par la Direction au 1^{er} octobre 2017 que la participation employeur passerait de 5,27 à 2,27 Euros par repas pour les agents du site.

L'UNSA Ferroviaire ACCEPTE que le CE circulation avance la contribution supplémentaire restauration (1,72 Euro en 2017) AU BENEFICE des dîneurs. Rappelons que cette participation sera ensuite récupérée sous 18 mois auprès de l'employeur à l'instar de ce qui pratique dans les tous CE depuis l'accord de gestion de 2000. L'UNSA Ferroviaire a rappelé que plus de 80% des agents du périmètre circulation sont exclus de toutes formes de restauration (services postés et disséminés sur les territoires loin de toute cantine) **et conteste toujours un reversement intégral et aveugle aux CER.** Notre question est la suivante :

Le rôle des élus est-il d'être à l'écoute des cheminot(e)s ?

A entendre les réponses de certains , nous en doutons !

Néanmoins ce sujet n'ayant pas été mis à l'Ordre Du Jour (ODJ), CGT, UNSA Ferroviaire et SUD demandent le retrait du PV des éléments portés par le Président car l'initiative ne respecte pas la Loi. (l'ODJ est établi conjointement par le secrétaire et le Président). Face à son refus du Président , les délégations CGT et Sud décident de quitter la séance.

A la reprise des débats, le Président revient sur les thèmes abordés par les deux délégations toujours présentes en séance.

Sur la charte éthique signée par le Président de SNCF Réseau, le Président y adhère mais ne pense pas que notre CE soit le lieu idéal pour en faire une présentation.

Sur la restructuration de Thouars (pays de Loire), les instances, locales, compétentes ont été consultées, contrairement à notre CE. Mais le président n'est pas opposé à revenir sur le sujet et à donner des informations complémentaires.

Concernant **l'organisation des Groupes Paritaire Locaux** issus de la mise en œuvre des nouveaux régimes de travail (D1,D2 et D3) , il est désormais acté qu'ils se tiendront avec la seule présence des OS signataires de l'Accord d'Entreprise (AE). Le Président a indiqué, que cette décision était le fruit de la décision de la commission de suivi NATIONALE .Il n'y aura pas d'interprétation des DET.

Suite à nouveau report de CIF sur le périmètre circulation , lecture est faite d'une déclaration commune qui dénonce ce énième report (4 depuis le début de l'année !). Pour l'Entreprise , de nombreux CIF sont été accordés (23 en 2016) .Pour les cas concernés, il s'agit de postes importants pour l'Entreprise mais sans volonté délibérée de s'opposer à leur mise en œuvre.

Concernant l'usage des véhicules d'astreinte, Le Président a jugé « inepte » l'interdiction faite à certains cadres d'astreinte de rentrer chez eux avec le véhicule de service. Ce qui les obligent à repasser par leur LPA pour prendre la voiture d'astreinte avant de se rendre sur le lieu de l'incident. Le Président a assuré aux élus qu'il veillera à transmettre cette règle aux DET ayant fait d'autres choix.

Consultation sur bloc 3 (« politique sociale de l'Entreprise, conditions de travail et emploi ») périmètre circulation (Loi du 17 août 2015 dite Rebsamen).

Conformément à l'ordre du jour de la plénière du 22 juin 2017, présentation a été faite par les experts du cabinet. Le document de synthèse (63 pages) a été élaboré selon le fichier du personnel et le bilan social (remis aux élus). Comme il avait été évoqué lors de la plénière de mai (bloc 2), 85% des dépenses de la DCF sont constituées par les charges de personnel (557,6 Millions d'Euros en 2016). **Le Coût Moyen Agent (CMA) relevant du périmètre circulation était en 2016 de 57 430 Euros.** Plusieurs critères sont susceptibles d'influer sur ce coût comme les mesures générales de progression salariale (NULLES pour 2015, 2016 et désormais 2017 !), le GVT positif (déroulement de carrière, ancienneté,...) et le GVT négatif (mesures d'économies liées aux départs des agents les plus anciens). Selon les projections données par SNCF Réseau, les effectifs devraient connaître un pic en 2020 avec 52 683 salariés avant de décroître assez rapidement (47 547 en 2025 soit environ - 700 emplois/an) **en raison des économies fixées par le plan de performance mais aussi par un saut de productivité permis par la régénération (régénération = moins d'entretien).** L'audit de l'école polytechnique de Lausanne avait rendu en 2007 son rapport mettant en exergue la nécessité d'élaborer un schéma CCR (Regroupement de 256 secteurs circulations en 16 CCR et la migration des actuels COGC vers ces nouveaux centres). Bourgogne Franche Comté (BFC) et Rhône-Alpes (RA) ont été pilotes dans ce développement. **Les 3 leviers les**

plus impactant (entre 0 et 1% de réduction/an des effectifs) pour infléchir sur le nombre de salariés circulation sont respectivement les INVESTISSEMENTS TECHNOLOGIQUES (CCR), L'ORGANISATION DU TRAVAIL (optimisation des méthodes et organisations locales) et L'ADAPTATION DU PLAN DE TRANSPORT (repositionnement de certains sillons).

A la suite de la réforme du Ferroviaire du 4 août 2014 , l'année 2016 constitue une première .Par conséquent , la comparaison avec les exercices précédents n'est pas possible sur les principaux indicateurs comme les Cadres d'Organisation (CO) ,les postes figés et non tenus, etc. Néanmoins, le travail d'extraction permet d'obtenir quelques instantanés intéressants à la lecture :

Effectifs Disponibles (ED) au 31/12/2016 du périmètre circulation : 9 679 agents (-0,1%)

Impacts sur l'emploi là où la CCR est mise en place (BFC et RA) : entre -4% (RAA) et -5,4% (BFC) .

Fluctuations variables pour les autres EIC avec des effectifs oscillant entre - 2,5% (Auvergne-Nivernais) et + 2,5% (Hauts de France).

L'effet réforme du Ferroviaire a conduit à la création de 2 grands EIC (Hauts de France et Lorraine/Champagne/Ardenne) qui ont absorbé des UO proches de Paris contribuant ainsi à gonfler artificiellement leurs effectifs. Il en est de même pour le siège de la DCF. **En excluant ces 3 établissements, l'Effectif Disponible (ED) a diminué de 1,25% (9 709 agents).**

Le paysage des métiers évolue avec une diminution du nombre d'opérateurs et de techniciens (respectivement -5,6% et -6%) et une augmentation des assistants sécurité et des dirigeants opérationnels (respectivement +27,4% et +6,2%).

Les embauches 2016 ont été de 581 contre 424 départs en retraite (différentiel positif de + 164). Il y a eu 61 mutations autres établissements, 49 licenciements (ou ruptures), 37 démissions (ou départs volontaires).

En 2016, il y avait 14,6% de femmes (+1%) pour 85,4% d'hommes (-1%). Ils étaient majoritairement au STATUT (95,4%) contre 4,5% en CDI (+1%) avec une quasi absence de CDD (4 au 31/12/2016).

La pyramide des âges est inquiétante à plus d'un titre. Outre le fait que les « + de 55 ans » représentent déjà 14% des effectifs, c'est surtout la place des « + de 50 ans » dans le métier circulation qui interpelle avec 25% des effectifs totaux ! D'ici 10 années, ils auront quitté l'Entreprise mais sans avoir accédé, à ce jour, à un poste dit de FIN DE CARRIERE ! Rappelons que l'âge moyen de départ en retraite était de 57,6 ans en 2016 et devrait atteindre 61,8 ans en 2025 !!!

Sans surprise, près de la moitié de nos collègues du périmètre circulation relèvent du collège maîtrise (30,3% pour les qualifications D et 16,6% pour les qualifications E), les agents d'exécution représentant 32%. Les cadres ferment la marche avec 17,2% (qualifications F majoritaires). Le temps plein constitue quasiment la norme (92%) mais quand on évoque le temps partiel, on constate également sur notre périmètre **une différence Femme/Homme avec respectivement 78,5% et 94,3% à Temps Plein (TP). Dans le choix qui motive ce temps partiel, l'âge est LE DETERMINANT puisque les « + de 55 ans » sont les plus nombreux à le demander (21,7%).** Il en est de même pour le taux de disponibilité qui décroît ... avec l'âge mais qui est de plus normal avec la fatigue et la maladie !

La lecture de chacun des tableaux représentant les 16 EIC (+ siège DCF) révèle que les « surcoûts » liés à l'effet Glissement Vieillessement Technicité (GVT) sont compensés par les départs en retraite et l'embauchage de jeunes salariés, phénomène qui n'a rien de surprenant.

Quant à l'accidentologie 2016 (les comparaisons avec les années précédentes étant rendues possibles grâce aux bilans CHSCT mais manquant de finesse pour cibler les populations impactées), celle-ci révèle 169 faits reconnus comme tel (dont 46% avec arrêt) soit un ratio de 17,4 Accidents de Travail (AT) pour 1000 agents, les accidents de trajet tendant à augmenter légèrement en 2016. L'indice de fréquence baisse tandis que celui de gravité augmente avec néanmoins des disparités entre établissements sans explication à apporter. **L'absentéisme sur le périmètre circulation en 2016 a représenté une moyenne de 16,1 jours/agent (407 Equivalents Temps Plein soit 4,7% des effectifs totaux indisponibles !)**. Les agents du collège exécution sont davantage concernés par le phénomène avec 20,6 jours en moyenne. C'est l'EIC Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) qui est le plus marqué par le nombre de jours maladie (10,6 jours/agent/an pour une moyenne nationale de 9,3 jours) et l'EIC Alpes pour le nombre de jours d'arrêts (20,3 jours/agent/an pour une moyenne nationale de 16,1 jours).

La consultation qui a suivi la présentation et les échanges s'est soldée par un vote NEGATIF des OS présentes (UNSA Ferroviaire et CFDT).



Don du Sang et/ou plaquettes :

La Direction confirme la possibilité d'obtenir une autorisation d'absence pour le temps imparti au don et incluant le temps de trajet aller-retour pour se rendre sur le lieu de prélèvement. Concernant les agents en service posté, et comme cela se fait dans certains EIC, cette possibilité est offerte via l'utilisation des agents disponibles sur les chantiers. Les préconisations sont reprises dans la directive RH00143.

La table ronde salaires 2017 :

Elle s'est tenue le 22 juin. Celle-ci s'est soldée pour une majorité de cheminot(e)s par **une nouvelle absence d'augmentation salariale (après les échecs de 2015 et 2016)** à l'exception de mesures bas salaires pour les 46 000 cheminot(e)s placés sur les PR 4 à 11 qui verront leurs coefficients majorés ... au 1^{er} janvier 2018 (?). Les arguments déployés par l'Entreprise pour justifier ce nouveau choix sont la situation économique particulièrement difficile du GPF mais également l'impact fort constitué par le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) estimé à 2% d'augmentation annuel...

Attention ANARQUE dans certains restaurants d'Entreprise gérés par l'OS majoritaire !

Rappelons, s'il en était besoin, qu'une majorité d'élus du CE circulation (CGT et SUD) a voté le reversement de la dotation Activités Sociales Culturelles (ASC) aux 17 CER Mobilités ainsi qu'à 2 CE Parisiens (Paris-Est et PRG). Ce sont environ 1 100 000 Euros qui sont versés trimestriellement au titre des 10 239 cheminot(e)s relevant du périmètre circulation (y compris CNO et Siège DCF). Hors nous avons constaté que certains CE Mobilités (Rhône-Alpes, Paris-Est,...) **appliquaient SANS DISCERNEMENT aux dîneurs « extérieurs » à leur CE des frais d'admission au montant significatif !!!** Sur Paris-Est, cette somme s'élève à 6 Euros en sus du prix plateau soit environ 12 Euros (sans boisson) ! **Bref pour ces CE, non contents de recevoir la dotation de votre CE Circulation, « se nourrissent » également sur votre dos !!!** Alors, remontez vos doléances à celles et ceux qui prônent la mutualisation des ASC à tout prix ! Par comparaison, les restaurants gérés par les CE où l'UNSA Ferroviaire est en responsabilité ne pratiquent **AUCUN SURCÔÛT** pour les dîneurs quel que soit leur EPIC d'origine...

L'UNSA-Ferroviaire, une OS responsable !

Prochain CE le mardi 11 juillet 2017.

Pour toutes vos questions ou demandes de renseignements, une adresse :

unsacecirculation@gmail.com



UNSA Ferroviaire,
56 Rue du Faubourg
Montmartre
75009 Paris
Tel : 01.53.21.81.80
Fax : 01.45.26.46.65



Intranet :
www.syndicat-sncf.org/os_unsa

Internet :
www.unsa-ferroviaire.org



Vos RS :

-LABRUE Patrick 06.29.88.90.28
-DREANO Régine : 06.32.13.92.57

Vos élus :

-SCHMITT Pascal 06.81.57.04.64
-BELLORGET Jean Yves 06.01.28.11.38
-CAPEAU Dominique 06.86.03.44.67
-CATIAU Bruno 06.37.48.93.65
-LEROY Adrien 06.87.67.02.66
-POUYAUD Michel 06.11.65.20.95
-ADAM Pascal 06.46.43.00.76
-VALLADE Pierre Henri 06.71.21.14.14